

## AIDE AU LOYER DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Les élus de la commune ont décidé de mettre en place une aide au loyer pour faciliter l'installation des entreprises sur Saint Etienne de Baigorry et leur démarrage d'activité.

Le cadre de cette aide doit être défini suivant les principes suivants :

**Entreprises éligibles :** entreprise en démarrage d'activité immatriculée depuis moins d'un an, entreprises commerciales, entreprises de service, entreprises artisanales

**Montant de l'aide :** 200 € par mois d'aide au loyer pendant 48 mois

**Condition :** l'entreprise doit s'engager sur un bail 3-6-9 ans ou sur un bail dérogatoire de minimum 2 ans

## INDAR DEVELOPPEMENT : outil d'animation économique des 70 communes de la Basse Navarre

- Gestion et animation des Pépinières LUTXI à Saint Jean le Vieux et d'AMIKUZE à Saint-Palais, espaces Coworking, salles de réunion.
- Accompagnement gratuit et personnalisé des porteurs de projets de création ou reprises d'entreprises.
- Animation et soutien au développement économique du territoire : aide et accompagnement des entreprises locales, mise en réseau, assistance technique auprès des collectivités, aide recherche terrains et locaux....

Contact secteur GARAZI-BAIGORRY : Philippe BORDA 06 25 50 48 23-p.borda@indar-eco.com

# **ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE (ACP) : dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat local**

Mise en œuvre et co-financement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Région Nouvelle Aquitaine

Conditions : justifier d'une inscription au Registre National des Entreprises, présenter une liasse fiscale, effectif de moins de 10 ETP et CA inférieur à 1 million d'euros, ne pas avoir distribué de dividendes sur le dernier exercice.

## **Aide directe individuelle aux artisans et aux commerçants :**

**TPE éligibles** : Café-Bar-Restaurant, épiceries-alimentation générale, métiers de bouche (boulanger, pâtissier, boucher, charcutier, poissonnier...), artisans de production, artisans du bâtiment, artisans d'art.

**Taux de subvention** 30% maximum sur dépenses éligibles, plancher minimum d'investissements 5 000€ HT, plafond d'assiette maximum fixé à 33 333 € HT soit une possible subvention comprise entre 1 500 € et 10 000 €.

### **Dépenses éligibles :**

- Les investissements liés aux transitions écologiques, énergétiques et sociétales
- L'aménagement des espaces de vente et salle de restauration (pour les épiceries, les métiers de bouche, et les cafés-bars- restaurants) et les show-rooms des artisans d'art
- Pour les aménagements : peinture et revêtement muraux, pose de sols souples et durs (carrelage, lino, parquet, faïence..), installation des équipements (coûts des installateurs & raccordement), équipements dédiés au point de vente (luminaires, évier...)

Le matériel d'occasion est toléré. Ne sont pas éligibles : gros œuvre, démolition, terrassement, électricité, CVC (chauffage, ventilation, climatisation), VRD, charpente, menuiserie intérieure et extérieure, étanchéité, plâtrerrie, élévateur.

### **Etapes de la demande d'aide :**

- Saisir une demande d'aide individuelle
- Réalisation d'un bilan conseil par l'atelier Lan Berri (part TPE 315€ HT)
- Présentation en comité de pilotage et vote de l'aide (élus de la CAPB et de la Région)

*Attention à ne pas réaliser l'investissement avant le vote en comité de pilotage*

## **Les autres aides du dispositif ACP :**

**Transition économique, environnementale et sociétale des artisans:** cycle de réunions de sensibilisation et l'accompagnement de deux projets collectifs autour des transitions.

**Soutien à la filière Bars et Restaurants:** accompagnement individuel en vue de la modernisation de leur offre, accompagnement à la reprise.

## **L'Aide à la labellisation «Entreprise du Patrimoine Vivant» pour les artisans d'art.**

21 Gaineko karrika 64430 Saint-Étienne-de-Baigorry

Tél : 05.59.37.40.80 : Fax : 05.59.37.48.20 - Secrétariat ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 /13h30-17h30  
mail : contact@baigorry.fr

# LES AIDES ECOTERR DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

## Aide directe individuelle aux artisans et aux commerçants :

- **TPE éligibles** : Entreprises (TPE) avec un effectif inférieur 10 Equivalents Temps Plein (ETP) et CA ou bilan inférieur à 2 M € pour les commerces de produits alimentaires : alimentation générale, supérettes, boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, boucherie, charcuterie, poissonnerie, fruits et légumes, fromagerie ; les commerces de produits non alimentaires : quincaillerie-droguerie, blanchisserie-pressing, librairie, habillement, chaussures, mercerie, fleuriste, jardinerie, horlogerie-bijouterie, électroménager, meuble, tabac-presse, parfumerie, produits de beauté, artisanat d'art ; les commerces de service : salon de coiffure, institut de beauté, entretien et réparation (automobile, cycle et motocycle, biens personnels ou domestiques), cordonnerie-serrurerie, restaurants, débits de boissons, salon de toilettage.
- **Dépenses éligibles** : les dépenses liées à l'équipement en matériel et/ou immatériel (logiciels) indispensables pour l'exercice de l'activité et/ou pour accompagner les transitions de l'entreprise : écologique, numérique, diversification, etc.
- **Montant de l'aide** : la Région fixe un taux d'intervention maximum de 50 % du coût des investissements éligibles, avec un plancher de dépenses minimum de 8 000 € HT. L'aide régionale est plafonnée à 15 000 €.

*Attention à ne pas réaliser les investissements avant le dépôt du dossier auprès de la Région*

# Présentation de l'Office de Commerce Pays Basque au Cœur (PBAC)

## 1- Présentation de l'Office de commerce

Création de l'association en 2007, à l'initiative des Unions commerciales et artisanales (UCA) d'Amikuze, de la Soule et de Garazi Baigorri.

En 2012, marque l'embauche de la première salariée à PBAC.

En 2018, 500 000€ de chèques cadeau émis, création d'une second poste salarié.

Depuis le COVID en 2020, émission de plus d'un million de chèques émis. PBAC se place à la première place nationale de l'Office de Commerce le plus performant en milieu rural !

Depuis 2007, plus de 8 000 000 € injectés en PBI. Les 3 territoires les plus performants sont les territoires historiques de PBAC : Soule, Amikuze-Iholdi-Oztibarre et Garazi Baigorri.

**Missions** : préserver, dynamiser et défendre le commerce de proximité en Pays Basque intérieur (PBI) en luttant contre l'exode économique. Favoriser l'image et la notoriété du commerce de proximité en PBI.

Composition : 1 bureau exécutif (président, vice-président, trésorier, secrétaire), 1 commission développement économique avec une quinzaine de commerçants, 1 CA, 1 commission stratégie territoriale.

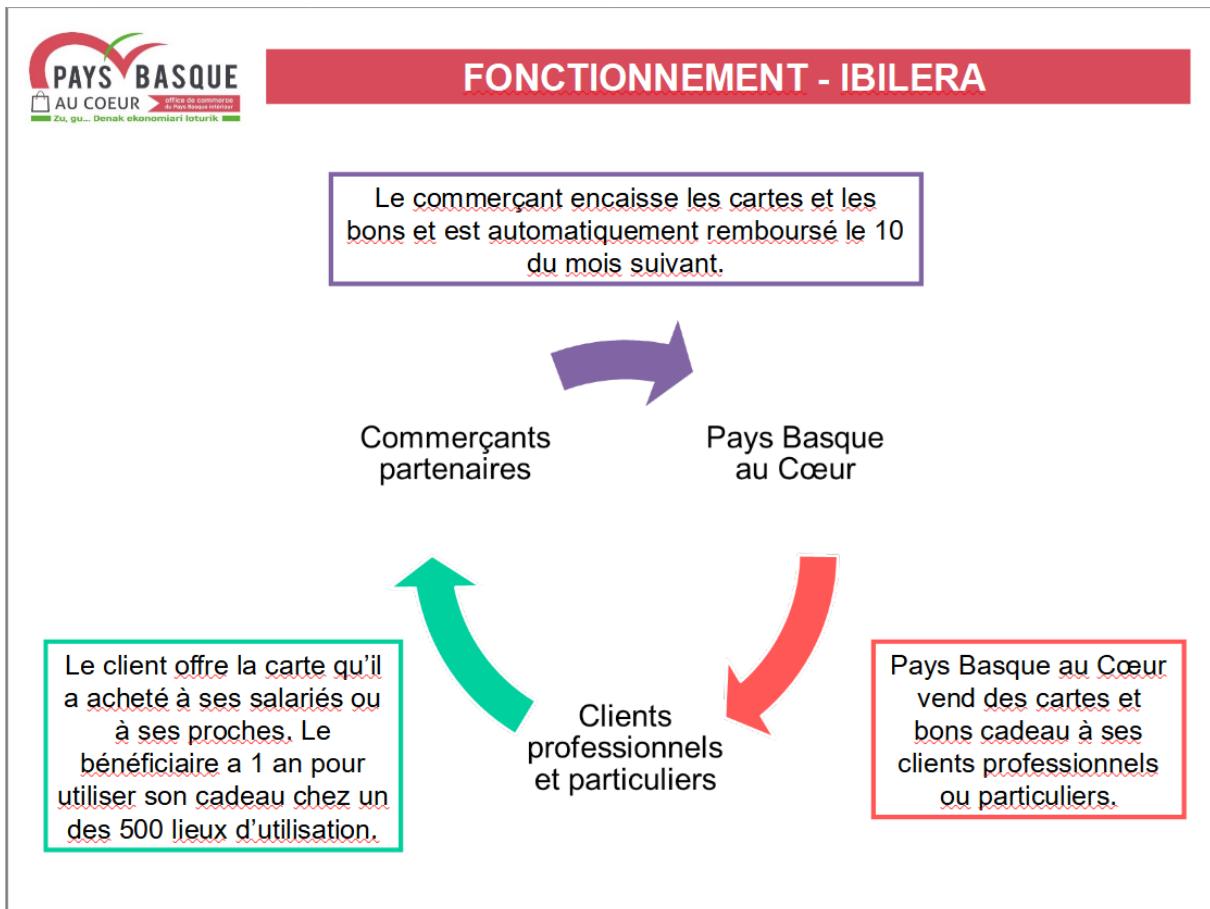
Équipe salariée composée d'une directrice (Claire), une chargée de missions (Maialen), un agent de développement (Joana), une chargée de relations client et gestion administrative (Margot).

Territoire de compétence : Soule, Amikuze Iholdi Oztibarre, Garazi Baigorri, Errobi, Pays d'Hasparren, Pays de Bidache (Xarnegu). 500 clients pro, 500 commerces, artisans, producteur et acteurs culturels affiliés.

Nos outils : la carte cadeau/culture et le bon cadeau/culture. 1 site internet avec vente à distance des bons cadeau/culture.

Nos outils numériques : 1 application mobile pour charger sa carte cadeau/culture et l'avoir toujours à portée de main. Sur les deux outils, se trouvent les listes des affiliés PBAC, lieux où les cartes peuvent être dépensées.

## 2- Fonctionnement :



## 3- Communication et accompagnement :

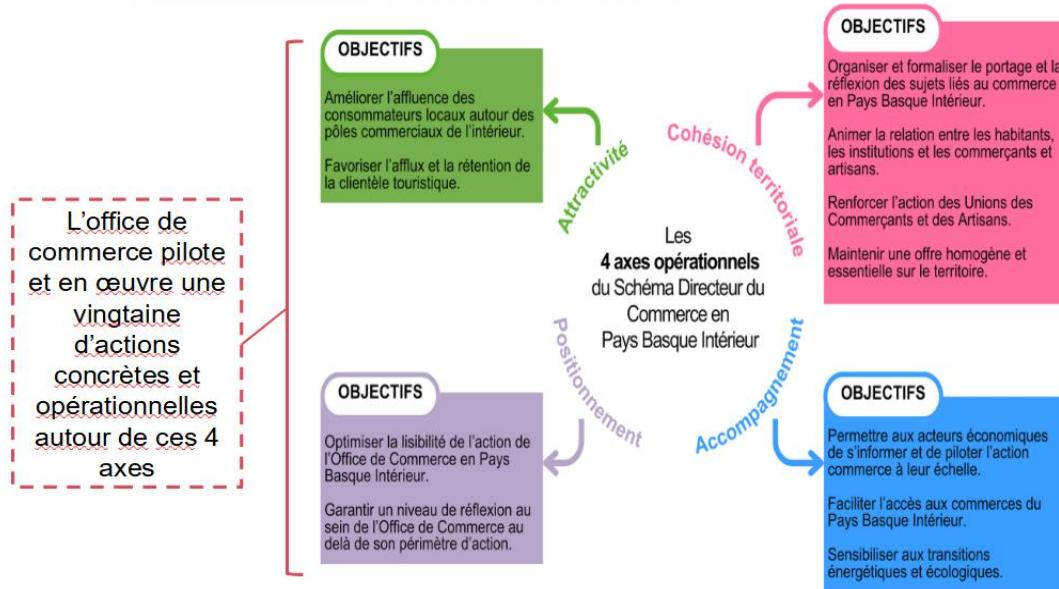
- Des temps de formation avec notre partenaire d'Itxassou, Aurélie de l'agence de communication Iltze.
  - Des temps d'échange entre femmes entrepreneur en Soule avec les Nesk'alde
  - Des portraits de nos commerçants, pour mettre en avant la richesse et diversité de nos commerces de proximité en PBI.
  - Crédit d'une fiche d'informations en ligne, sur notre site internet et possibilité de mettre en avant des actualités de vos commerces aussi sur l'application.
- 4- Animation de territoire avec la mise en œuvre du Schéma directeur du commerce de proximité en PBI.**

# Les enjeux majeurs pour le commerce de proximité

Pour les commerçants et commerces	• L'accompagnement et la formation des commerçants et des porteurs de projet est essentiel pour maintenir un tissu commercial sain et fort.
Pour les consommateurs	• La sensibilisation des consommateurs à l'importance du consommer local et la déconstruction des préjugés sont des enjeux majeurs pour assurer un niveau de consommation correct dans les commerces de proximité.
Pour les bourgs d'appui	• Accompagner les collectivités considérées comme <b>bourgs d'appui</b> à l'appréhension du sujet commerce est l'enjeu principal ici ; la labellisation "Villages d'Avenir" présente une réelle opportunité.
Pour les centralités commerciales	• L'observation et le recueil de données pour piloter le sujet des commerces est l'enjeu principal pour venir en appui aux collectivités et mettre en place des actions spécifiques de <b>maintien du tissu commercial en centre bourg</b> .
Pour les pôles territoriaux	• La question du commerce est traitée de façon pertinente à l'échelle de bassin de vie ; elle permet d'assurer un <b>équilibre territorial</b> . L'action des UCA à cette même échelle est aussi efficace et permet de <b>maintenir des associations solides et pérennes</b> .
Pour le Pays Basque intérieur	• La mise en relation de l'ensemble des acteurs socio-économiques, publics et privés, du Pays Basque intérieur est un axe important du pilotage du commerce à l'échelle du territoire ; la mise en place d'une commission de travail est une des solutions.

## Les axes stratégiques du Schéma Directeur

5 -  
Nos



### Partenaires et notre écosystème



Conseil De Développement du Pays Basque  
Euskal Herriko Garapen Kontseilua

